

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

En vigueur au 01/03/2025

## ARTICLE 1- Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (dites « CGV ») s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des ventes de produits et prestations de services conclues par la société **HomeInfinity, SAS**, auprès de clients non professionnels, y compris artisans acquéreurs (ci-après « le Client »). Elles concernent l'achat de **matériel informatique, électronique, domotique, multimédia**, ainsi que la fourniture de services tels que **conseils, audits, installations et configurations d'équipements de domotique**.

Les présentes CGV, accessibles à tout moment sur le site **homeinfinity.fr**, prévalent sur tout autre document. Le contrat est formé dès la **signature du bon de commande**, qui vaut acceptation pleine et entière des CGV.

### Coordonnées du Vendeur :

HomeInfinity, SAS

Capital social de 300 euros

Immatriculé au RCS de Versailles, sous le numéro 939437877

15 rue Jean Jaurès 78300 Poissy

Email : [contact@homeinfinity.fr](mailto:contact@homeinfinity.fr)

Téléphone : 07.69.10.94.34

Numéro de TVA Intracommunautaire FR80939437877

HomeInfinity se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les conditions applicables seront celles en vigueur au moment de la signature du bon de commande par le Client.

## ARTICLE 2- Prix

Les prix des produits et services proposés par **HomeInfinity** sont exprimés en euros, hors taxes (**HT**) et toutes taxes comprises (**TTC**). Ils tiennent compte des éventuelles réductions consenties par le Vendeur et sont **fermes et non révisables** pendant leur période de validité. Toutefois, HomeInfinity se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment en dehors de cette période. Le prix applicable est celui confirmé lors de la conclusion du contrat.

Le **paiement** demandé au Client correspond au **montant total de l'achat**, incluant tous les frais. Une **facture** est établie et remise au Client lors de la fourniture des services ou de la livraison des produits commandés.

Toute commande fait l'objet d'un **devis préalablement accepté par le Client**. Les devis établis par HomeInfinity sont **valables pendant un mois** à compter de leur date d'émission.

## ARTICLE 3 – Commandes

La commande est effectuée par la **signature d'un bon de commande** établi par **HomeInfinity** et accepté par le Client. Ce document, **daté et signé**, constitue le **contrat de vente** liant les parties.

La vente ne sera considérée comme **valide qu'après paiement intégral du prix**. Il appartient au Client de **vérifier l'exactitude de la commande** et de signaler immédiatement toute erreur. HomeInfinity se réserve le droit **d'annuler ou de refuser une commande** d'un Client en cas de litige existant relatif au **paiement d'une commande antérieure**.

## ARTICLE 4- Conditions de paiement

Le paiement est exigible selon les modalités définies dans le **bon de commande**. Il peut s'effectuer par **chèque ou virement bancaire**.

### Conditions de paiement selon la nature de la commande

- **Matériel** : Le paiement est **dû intégralement** après la signature du contrat.
- **Prestation de service incluant du matériel** : Le règlement s'effectue en **deux échéances** : **50 % à la signature** du contrat et **50 % après la mise en œuvre** de la solution.

Le paiement est réalisé par **voie sécurisée** selon les modalités suivantes :

- **Par chèque**, émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco, encaissé dès réception.
- **Par virement bancaire**, sur le compte de HomeInfinity (les coordonnées bancaires sont fournies au Client lors de la passation de la commande).

Les paiements effectués ne seront considérés comme **définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues**.

## ARTICLE 5 – Livraisons des produits

Les **Produits commandés** par le Client seront livrés en **France métropolitaine**, à l'adresse indiquée lors de la commande, que ce soit sur un **chantier ou à une autre adresse convenue**.

Les **délais de livraison**, donnés à **titre indicatif**, débutent à compter de la **signature du bon de commande** et sont estimés à **un mois**. Sauf cas particulier ou indisponibilité d'un ou plusieurs Produits, la livraison s'effectuera **en une seule fois**. HomeInfinity s'engage à **faire ses meilleurs efforts** pour respecter ces délais, mais ne pourra être tenu responsable des **retards imputables au fournisseur ou à des circonstances indépendantes de sa volonté**.

Si les Produits ne sont **pas livrés dans un délai de deux mois** après la date indicative de livraison, et hors **cas de force majeure** ou faute du Client, celui-ci pourra demander l'**annulation de la vente** conformément aux articles **L 216-2, L 216-3 et L241-4 du Code de la consommation**. Dans ce cas, les **sommes versées** seront **remboursées sous quatorze jours** après réception de la demande écrite du Client, sans indemnisation ni retenue supplémentaire.

En cas de défaut de conformité ou de vice avéré, HomeInfinity s'engage à **rembourser ou remplacer** les Produits dans les plus brefs délais, **à ses frais**, conformément aux articles **L 217-4 et suivants du Code de la consommation**.

Le **transfert des risques de perte et de détérioration** des Produits a lieu au moment où le **Client en prend physiquement possession**.

## ARTICLE 6- Transfert de propriété

Le transfert de propriété des Produits du Vendeur au Client ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison desdits Produits.

## ARTICLE 7- Fourniture des Prestations

Les Services commandés par le Client seront fournis selon les modalités suivantes :

Services d'installation à domicile, service de configuration à distance ou à domicile.

Lesdits Services seront fournis dans un délai maximum d'un mois à compter de la validation définitive de la commande du Client, dans les conditions prévues aux présentes CGV.

Le Prestataire s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir les Services commandés par le Client, dans le cadre d'une obligation de moyen et dans les délais ci-dessus précisés.

Si les Services commandés n'ont pas été fournis dans un délai de deux mois après la date indicative de fourniture, pour toute autre cause que la force majeure ou le fait du Client, la vente des Services pourra être résolue à la demande écrite du Client dans les conditions prévues aux articles L 216-2, L 216-3 et L241-4 du Code de la consommation. Les sommes versées par le Client lui seront alors

restituées au plus tard dans les quatorze jours qui suivent la date de dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

En cas de demande particulière du Client concernant les conditions de fourniture des Services, dûment acceptées par écrit par le Prestataire, les coûts y étant liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire ultérieure.

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la réception des Services, ceux-ci seront réputés conformes à la commande, en quantité et qualité.

Le Client disposera d'un délai de deux mois à compter de la fourniture des Services pour émettre des réclamations par courrier recommandé avec avis de réception, avec tous les justificatifs y afférents, auprès du Prestataire.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités et délais par le Client.

Le Prestataire remboursera ou rectifiera dans les plus brefs délais et à ses frais les Services dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le Client.

## ARTICLE 8- Maintenance applicative à distance

Suite à l'installation du serveur, le Client bénéficie automatiquement d'un contrat de support et de mise à jour logicielle à distance d'une durée d'un an.

Si le Client ne souhaite pas autoriser HomeInfinity à se connecter à distance sur son installation, il devra en informer la société lors de la signature du contrat. Dans ce cas, le service de maintenance ne sera pas activé, sans qu'il en soit déduit aucun coût sur la facture, la prestation étant gratuite pendant un an pour le service activé. Au-delà de la première année, la prestation de maintenance sera payante et sera proposée sur devis au Client.

Une intervention de mise à jour sera réalisée chaque mois. Cette intervention consiste en la connexion à distance d'un membre de HomeInfinity sur le serveur domotique pour analyser la « santé » du système et vérifier les éléments déployés. Selon l'appréciation de l'opérateur, certains éléments pourront être mis à jour. Cette opération pourra nécessiter le redémarrage du serveur, entraînant une interruption temporaire ou une altération de certaines fonctionnalités de la solution.

Avant chaque intervention, le Client sera informé par e-mail au moins 48 heures à l'avance. Ce message comportera un lien permettant de refuser l'intervention. En cas de refus, la mise à jour sera annulée pour le mois concerné et ne sera pas reportée. Toutefois, si l'intervention est jugée indispensable au bon fonctionnement de la solution, HomeInfinity se réserve la possibilité de reprogrammer l'opération, auquel cas un nouveau message de planification sera adressé au Client.

## ARTICLE 9- Droit de rétractation

Le Client peut exercer son **droit de rétractation** en envoyant une **déclaration dénuée d'ambiguïté** exprimant sa volonté de se rétracter. Cette déclaration doit être adressée **par courrier recommandé** avec avis de réception **ou par e-mail** aux coordonnées indiquées à l'**ARTICLE 1** des présentes CGV.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai légal, **seul le prix des services commandés sera remboursé**. Le **remboursement des sommes réglées** par le Client sera effectué **sous 14 jours** à compter de la **réception de la notification de rétractation** par HomeInfinity.

## ARTICLE 10- Responsabilité-Garanties

### Responsabilité de HomeInfinity

HomeInfinity ne pourra être tenu responsable des **dommages directs ou indirects** liés à l'utilisation ou à l'impossibilité d'utiliser les matériels ou services, sauf en cas de **faute grave ou intentionnelle**. La responsabilité du Vendeur est **limitée au montant de la commande**.

De plus, HomeInfinity ne pourra être tenu responsable si une **mise à jour d'un équipement** entraîne une incompatibilité avec une **configuration avancée** réalisée. Par exemple, la configuration d'un **téléviseur** pourrait ne plus fonctionner après une mise à jour du microcode par le constructeur. Dans ce cas, toute intervention nécessaire pour adapter la configuration sera considérée comme une **prestation payante**.

---

### Garanties légales

HomeInfinity garantit au Client, sans paiement complémentaire, la **conformité des Produits et Services**, ainsi que leur **absence de vices cachés**, conformément aux **articles L217-4 à L217-16 du Code de la consommation** et **articles 1641 et 1648 du Code civil**.

Le Client peut faire valoir ses droits en signalant tout **défaut ou vice caché par écrit (mail ou courrier)**. HomeInfinity procédera alors au **remplacement, à la réparation ou au remboursement** du Produit ou du Service concerné, **dans un délai d'un mois** après la constatation du défaut.

Toutefois, la responsabilité du Vendeur ne pourra être engagée dans les cas suivants :

- **Mauvaise utilisation, usage professionnel, négligence ou défaut d'entretien** du Client.
- **Usure normale, accident ou force majeure**.
- **Différences entre les photographies du site et les Produits livrés** (ces visuels étant non contractuels).

La garantie du Vendeur est **limitée au remplacement ou au remboursement** des Produits non conformes ou affectés d'un vice.

---

### Garanties spécifiques aux Services

HomeInfinity garantit également les **prestations de services** contre tout **défaut de conformité ou vice caché** résultant d'un **défaut de conception ou de réalisation**, conformément aux articles précités du **Code de la consommation**.

Les **Services fournis** sont conformes à la réglementation en vigueur en France. La responsabilité de HomeInfinity ne saurait être engagée en cas de **non-respect de la législation du pays dans lequel les Services sont fournis**, dont la vérification incombe au Client.

En cas de défaillance d'un service, HomeInfinity s'engage à :

- **Rectifier ou faire rectifier** le service concerné dans les **meilleurs délais et au plus tard sous un mois** après constatation du défaut.
- **Rembourser le Client** dans le cas où la correction serait impossible.
- Effectuer le remboursement par **virement bancaire**.

Toutefois, HomeInfinity ne pourra être tenu responsable en cas de **force majeure**, reconnue par la jurisprudence française, entraînant un retard ou une impossibilité d'exécution du service.

---

### Garantie contractuelle

En plus des garanties légales, certains **Produits et Services** achetés via HomeInfinity peuvent bénéficier d'une **garantie contractuelle d'un an** à compter de la **date de livraison**.

**Cette garantie couvre :**

- Le **remplacement** d'un matériel défaillant par un équipement **identique ou équivalent**.

**Cette garantie est exclue dans les cas suivants :**

- **Utilisation inappropriée, négligence ou modifications non autorisées** du Produit ou du Service.

Le Client doit adresser un courrier expliquant les problèmes rencontrés par courrier recommandé avec avis de réception. Après analyse, HomeInfinity décidera du remplacement de l'équipement ou de la correction du service si nécessaire.

# ARTICLE 11- Données personnelles

## 11.1 Collecte et Utilisation des Données

Les **données personnelles** du Client sont collectées dans le cadre de la **vente de Produits et de prestations de services** afin d'assurer la **gestion de la relation commerciale, le traitement des commandes, la livraison et l'exécution des services**. Leur collecte est **nécessaire à l'exécution du contrat** et repose sur la relation contractuelle entre HomeInfinity et le Client.

Les informations collectées sont les suivantes :

- **Nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone et adresse e-mail.**

Ces données sont **réservées à l'usage exclusif de HomeInfinity et de ses salariés**.

## 11.2 Responsable du Traitement et Conservation des Données

Le **responsable du traitement des données** est **HomeInfinity**, conformément à la **loi Informatique et Libertés** et au **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – Règlement 2016/679)**.

Les données sont **conservées pendant 5 ans** après la fin du contrat, couvrant ainsi le **délai légal de prescription en matière de responsabilité civile contractuelle**.

## 11.3 Sécurité et Confidentialité

HomeInfinity met en place des **mesures de sécurité organisationnelles, techniques et logicielles** pour protéger les données personnelles contre toute **altération, destruction ou accès non autorisé**. Toutefois, il est rappelé que **l'Internet n'est pas un environnement totalement sécurisé**, et HomeInfinity ne peut garantir la sécurité totale des transmissions ou du stockage des informations en ligne.

## 11.4 Limitation du Traitement

Sauf accord exprès du Client, ses données ne seront **pas utilisées à des fins publicitaires ou marketing**.

## 11.5 Droits du Client

Conformément à la réglementation en vigueur, le Client dispose des droits suivants concernant ses données personnelles :

- **Accès** : Demander à connaître les données personnelles détenues par HomeInfinity.
- **Rectification** : Demander la correction des informations inexactes.
- **Suppression** : Demander l'effacement de ses données dans le respect des lois en vigueur.
- **Portabilité** : Demander le transfert de ses données vers un autre prestataire.
- **Opposition** : S'opposer au traitement de ses données pour des motifs légitimes.

Ces droits peuvent être exercés **par courrier ou par e-mail** en contactant HomeInfinity à l'adresse suivante :

✉ [contact@homeinfinity.fr](mailto:contact@homeinfinity.fr)

Le responsable du traitement est tenu de répondre sous **un délai maximum d'un mois**. En cas de refus, celui-ci doit être **motivé**, et le Client peut introduire une réclamation auprès de la **CNIL (3 Place de Fontenoy, 75007 Paris)** ou saisir une **autorité judiciaire**.

## ARTICLE 12- Propriété intellectuelle

Le contenu du site **HomeInfinity.fr**, ainsi que l'ensemble des **documents commerciaux et supports de communication** de HomeInfinity (textes, images, logos, etc.), sont **la propriété exclusive de HomeInfinity et de ses partenaires**. Ils sont protégés par les **lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle**.

Toute **reproduction, représentation ou utilisation**, totale ou partielle, de ces éléments **sans autorisation expresse** est **strictement interdite** et est susceptible de **constituer un délit de contrefaçon**, passible de poursuites judiciaires.

## ARTICLE 13- Droit applicable – Langue

Les présentes CGV et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français. Les présentes CGV sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

## ARTICLE 14- Litiges

Pour toute **réclamation**, le Client peut contacter le **service clientèle de HomeInfinity** aux coordonnées indiquées à **l'ARTICLE 1 des présentes CGV**.

Le Client est également informé qu'il a la possibilité de recourir à la **plateforme de Règlement en Ligne des Litiges (RLL)** mise en place par l'Union européenne :

 <https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/index.cfm?event=main.home.show>

En cas de **litige**, les parties s'efforceront de **trouver une solution amiable**. À défaut d'accord, et en l'absence de règlement par **médiation**, le litige sera **soumis aux tribunaux compétents**, conformément aux règles de **droit commun**. Sauf disposition légale contraire, les tribunaux compétents seront ceux du **ressort du siège social de HomeInfinity**.